



# Titak fowmasion

La formation professionnelle en région Martinique

Lutter efficacement contre l'illettrisme



**AGEFMA**

Imm. Foyal 2000 - Rue du Gouverneur Ponton - 97200 - Fort-de-France  
Email : [agefma@wanadoo.fr](mailto:agefma@wanadoo.fr) - Tél. : 0596 71 11 02 - Fax : 0596 73 57 08  
Site : [www.agefma.fr](http://www.agefma.fr)



décembre 2010



## edito



L'absence de maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter au point de ne pas pouvoir faire face à la complexité croissante des moyens de communication et d'information de nos sociétés est un facteur d'exclusion sociale, culturelle et économique que nous ne pouvons plus ignorer.

Une personne illettrée ne vit pas un quotidien ordinaire. Beaucoup de situations, pourtant si banales pour les autres, sont perturbantes. Lire les destinations du bus ou encore comprendre le courrier peut s'avérer extrêmement éprouvant.

Les conséquences de l'illettrisme se ressentent à différents niveaux.

- au niveau personnel : l'illettrisme s'accompagne souvent d'un sentiment de honte et de souffrance.
- au niveau économique : l'insertion professionnelle est difficile. Autre conséquence possible, le risque accru d'accidents parfois graves.
- au niveau social et culturel : ne pas savoir lire et écrire rend difficile d'assumer son rôle de parents, empêche souvent la participation à la vie culturelle et associative, et ne permet pas l'exercice de la citoyenneté.

Inscrite au Code du Travail, la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions en son article 24, fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale.

En Martinique, toutes les couches de la population sont confrontées à l'illettrisme. L'enquête Information et Vie Quotidienne de l'Insee considère 14% de la population en difficulté grave ou forte à l'écrit en Martinique.

Véritable problème social et sociétal, l'illettrisme ne doit pas être, dans une société en perpétuelle mutation, un frein aux moyens d'accès à une vie sociale normale et encore moins une dévalorisation de l'individu.

Il est donc essentiel de dédramatiser la question de l'illettrisme. Cette publication permettra de mieux appréhender le phénomène et ainsi de faciliter l'organisation d'une action globale, efficace et continue mettant l'accent sur la nécessité de travailler de manière transversale.

C'est pourquoi, au travers de l'élaboration du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, les partenaires souhaitent agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires, de manière coordonnée et pérenne.

Toutes les compétences politiques, professionnelles et associatives des champs de l'éducation, de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'action sociale sont donc mobilisées pour réduire considérablement le taux des personnes en situation d'illettrisme dans notre région.

Daniel ROBIN

# Sommaire :

## Temps forts page 4

Les chargés de mission ultramarins de l'ANLCI reçus au Ministère de l'Outre-Mer

Mise en place du comité de pilotage de lutte contre l'illettrisme

Dis-moi dix mots... mais en slam !

## Bon à savoir page 6

Illettrisme : Quelques définitions...

De la nécessité de l'élaboration d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme

Zoom sur deux acteurs de la lutte contre l'illettrisme

De l'implication de l'Education Nationale au travers du plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Chiffres clés

## Offres de formation page 14

## Actions de professionnalisation page 16

## Évolutions réglementaires page 17

L'ANLCI auditionnée par le Conseil d'Orientation pour l'Emploi en séance plénière du mardi 21 septembre 2010

L'adoption du rapport " Illettrisme et emploi "

## Les métiers et filières page 19

Agent de Médiation Information Services

Tirage : 400 exemplaires - Trimestriel

Directeur publication : Daniel ROBIN, Président AGEFMA - Rédaction : AGEFMA  
Imprimerie : Parenthèses - Conception graphique : TAG - Crédit Photos : AGEFMA Conseil Régional

## Les chargés de mission ultramarins de l'ANLCI reçus au Ministère de l'Outre-Mer

### Le point sur la lutte contre l'illettrisme en Outre-Mer

L'équipe des chargés de mission Outre-Mer de l'ANLCI s'est retrouvée pour une réunion d'échanges au ministère de l'Outre-Mer le lundi 10 mai dans le prolongement de la rencontre nationale du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI qui s'est déroulée les 5, 6 et 7 mai 2010 à Lyon.



La matinée a été consacrée à la présentation d'un état des lieux de la lutte contre l'illettrisme en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, en présence de Madame Karin Mulot Radojic, Chargée de Mission Emploi Formation à la Délégation générale à l'Outre-Mer.



L'après-midi, Madame Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-Mer, a reçu longuement l'ensemble de la délégation. Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'ANLCI, a notamment présenté les kits du praticien élaborés dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques. Cette réunion a également permis à chacun des chargés de mission régionaux de pouvoir s'exprimer sur la politique menée en région et de faire part des progrès mais aussi de certaines difficultés liées au dossier de l'illettrisme en région.



De gauche à droite : Olivier Grzelak, chargé de mission ANLCI en Nouvelle-Calédonie, Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'ANLCI, Emmanuelle UNAL, chargée de mission Animation territoriale à l'ANLCI, Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-Mer, Faridy Attoumane, chargé de mission ANLCI à Mayotte, Claudy Movrel-Viloin, chargé de mission ANLCI en Guadeloupe, Hervé Fernandez, secrétaire général de l'ANLCI, Myriam Saingré, directrice de l'AGefma en Martinique, et Florence Foury, coordinatrice du Prefob en Guyane.

La dynamique des partenaires autour des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été soulignée, quand il existe, comme en témoigne l'exemple du PREFOB en Guyane.

La Ministre a souligné l'importance de la nomination des cinq sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse qui va permettre d'appuyer le travail des chargés de mission notamment en donnant une impulsion institutionnelle et accélérer ainsi la mise en place ou le renouvellement des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Par ailleurs, madame la ministre a exprimé sa volonté de promouvoir les actions locales en aidant les structures dans l'ingénierie de projet, de développer le réseau associatif bénévole en encourageant la création de structures comme Lire et Faire Lire ou l'AFEV et de lutter contre le décrochage scolaire.

En conclusion, elle a invité les chargés de mission régionaux à se rapprocher des sous-préfets à la cohésion sociale et elle a souhaité que l'illettrisme soit un point à l'ordre du jour lors de ses prochains déplacements en Outre-mer.

## Mise en place du comité de pilotage de lutte contre l'illettrisme

Présidé par le Préfet de Région, le premier comité de pilotage de la lutte contre l'illettrisme s'est tenu le 20 septembre 2010 en Préfecture.

Le comité de pilotage a adopté les axes prioritaires, les objectifs, la méthodologie et le calendrier de travail d'élaboration du plan régional de lutte contre l'illettrisme 2011-2013.

Les quatre axes de travail prioritaires sont :

- La prévention de l'illettrisme
- L'accompagnement des 16-25 ans
- Les Savoirs de base et le monde du travail
- L'appui aux acteurs

Le comité de pilotage réunit :

- Le préfet de région
- Le sous-préfet à la cohésion sociale
- Le président du Conseil Régional
- Le recteur d'académie
- Le président du Conseil Général
- L'ANLCI représentée par son chargé de mission.

## Dis-moi dix mots... mais en slam !



Comme chaque année, le Ministère de la culture et de la Communication a initié, dans le cadre de la semaine nationale de la langue française et de la francophonie, l'action "Dis-Moi Dix Mots".

L'objectif est de sensibiliser le grand public, de façon ludique, aux enjeux de la langue dans les différents secteurs de la société civile.

Chaque année, dix mots sont choisis pour permettre de libérer l'imaginaire de ceux qui s'en emparent afin qu'ils s'expriment sur tous les modes : dix mots à dire, à écrire, à représenter, dix mots pour jouer, pour chanter, pour découvrir. Ils sont l'occasion d'illustrer combien la langue est riche d'innovation, de poésie, d'inventivité.

Au niveau régional, sous l'égide de la Mission Locale de la Cabesterre, douze jeunes du Nord Atlantique encadrés par des comédiens professionnels du "Téyat

Otonom Mawon", se sont impliqués en donnant libre cours à leur imaginaire afin de donner du sens aux mots "baladeur, cheval de troie, crescendo, escagasser, galère, mentor, mobile, remuéménage, variante, zapper".

En moins de 15 jours de travail axés sur l'écriture, la maîtrise du verbe, l'argumentaire, la diction et la respiration, différents thèmes de société ont été mis en scène et présentés sur la place de la ville de Trinité à un public composé de jeunes et d'adultes.

Ce projet autour du slam a également contribué à la revalorisation de l'estime que les participants d'horizons très divers avaient d'eux-mêmes. Cela à travers un travail sur la maîtrise de soi et l'affirmation de leurs convictions personnelles.



## Illettrisme : Quelques définitions...

Pour agir efficacement, il faut savoir de quoi on parle, de qui on parle, se mettre d'accord sur les mots.

L'**illettrisme** qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour ces personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire.

Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent.

D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage. Pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "**français langue étrangère**".



## De la nécessité de l'élaboration d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme

Suite aux Etats généraux de l'Outre-Mer, le Conseil interministériel de l'Outre mer réuni en séance le 6 novembre 2009 adopte la décision suivante :

**Atelier 7** : égalité des chances - promotion de la diversité - insertion des jeunes

- Créer une fondation d'entreprise pour accompagner les parcours d'excellence de jeunes Martiniquais.
- Nommer un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse, chargé d'une part de coordonner les acteurs oeuvrant en faveur des jeunes, en agissant avec les moyens liés aux dispositifs contractualisés de politique de la ville et d'autre part de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.
- Réduire l'illettrisme estimé à 14% de la population totale en Martinique ; un plan d'action sera lancé, sur la base d'un diagnostic territorial, conduisant à un plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme comprenant trois axes :
  - diagnostic et gouvernance ;
  - prévention pour tous les publics ;
  - mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes.

Ce plan fixera comme objectif de réduire de moitié en cinq ans l'écart entre la métropole et l'Outre-Mer.

C'est dans ce cadre que la Préfecture de Martinique, a souhaité, en collaboration avec l'ANLCI et dans le cadre de la Mission régionale de Lutte contre l'illettrisme construire, dans la concertation et autour d'un large partenariat, un plan régional qui prenne en compte la variété des situations et appréhende la diversité des besoins du territoire. Le plan régional de lutte contre l'illettrisme a pour objectif de préciser des priorités en face des besoins identifiés dans la population. Il mobilise l'Etat, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile autour d'un diagnostic partagé, d'orientations stratégiques claires et dans le respect des compétences de chacun.

## Zoom sur deux acteurs de la lutte contre l'illettrisme

### Au niveau national : L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme



Créée en octobre 2000 sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

**Mesurer** : L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

**Organiser** : Elle favorise la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

**Outils** : Elle accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

Contact : **ANLCI**

1, place de l'Ecole - BP 7082 - 69 348 LYON CEDEX 7

Tél. : 04 37 37 16 80 - Fax : 04 37 37 16 81

### Au niveau régional : Le Centre Ressources Illettrisme Martinique



Le Centre Ressources Illettrisme est un espace d'animation.

- Il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme.
- Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles.
- Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

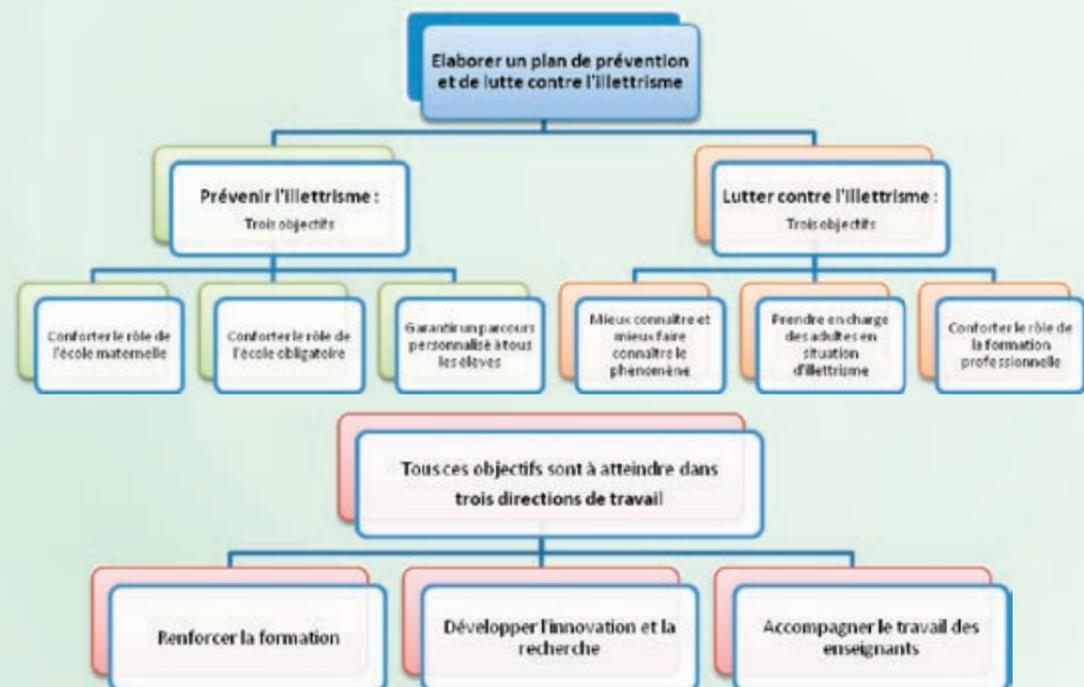
Contact : **AGEFMA**

Immeuble Foyal 2000 - Place Lafcadio Hearn - Rue du gouverneur Ponton

97200 FORT-DE-FRANCE - Tél. : 05 96 71 11 02 - Fax : 05 96 73 57 08

# De l'implication de l'Education Nationale au travers du plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Ce plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme devra constituer dans les prochaines années le pivot de l'action de l'Education Nationale en la matière. Son architecture doit lui permettre de couvrir le champ des possibles ...



## Le plan de prévention de l'illettrisme

Les actions mises en œuvre dans chaque académie, comme celles engagées au niveau national doivent s'organiser dans deux directions : la prévention, d'une part, et la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme. C'est en prenant en compte ces deux axes que monsieur le ministre demande aux recteurs de construire des programmes d'action, sous forme de plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

### I – Prévenir l'illettrisme

1. Agir tôt et durablement pour prévenir l'illettrisme dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences autour de trois objectifs :

• **Objectif 1 :**

Conforter le rôle de l'école maternelle (Le programme PARLER s'inscrit totalement dans cet objectif). Il s'agit d'agir au plus tôt pour favoriser chez les enfants l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit. La réalisation de cet objectif nécessitera une très forte intervention en formation et en accompagnement des maîtres. Plusieurs directions de travail sont à envisager :

- Centrer l'action de l'IEN pré-élémentaire sur la prévention de l'illettrisme ;
- Assurer un travail méthodique

de consolidation du langage oral ;

- Renouveler l'enseignement du vocabulaire et le renforcer ;
- Donner sa pleine mesure à l'aide personnalisée.

• **Objectif 2 :**

Conforter le rôle de l'école obligatoire. Les actions de prévention doivent se développer à tous les niveaux de la scolarité obligatoire. Il s'agit de :

- centrer les pratiques professionnelles des enseignants sur les compétences du socle commun ;

- encourager le recours à la lecture et faire en sorte qu'elle s'inscrive aussi souvent que possible en lien avec le plaisir (plaisir de lire, plaisir de dire, plaisir de raconter)...
- renforcer la part des activités de l'accompagnement éducatif consacrée à la lecture et à l'écriture...

• **Objectif 3 :**

Garantir un parcours personnalisé à tous les élèves... notamment à ceux qui viennent des milieux les moins favorisés...

- garantir la prise en charge effective

des élèves repérés en risque aux différentes étapes de la scolarité obligatoire (réfléchir à la mise en œuvre de cette garantie dans les collèges) ;

- donner leur pleine mesure à l'aide personnalisée et aux stages de remise à niveau...
- recentrer l'action des maîtres spécialisés, des maîtres surnu-

méraires affectés en école et des moyens supplémentaires dans certains collèges (RAR et RRS) ;

- Mieux associer les parents à la scolarité de leurs enfants...

2. Mobiliser les ressources du système éducatif en académie comme au niveau national dans trois directions complémentaires

• **Direction 1 :**

Renforcer la formation

- Inscire systématiquement, dans la formation des enseignants stagiaires, des actions de formation sur la prévention de l'illettrisme ;
- Ouvrir des espaces de ressources pédagogiques en ligne pour les enseignants et les accompagner dans l'utilisation de ces ressources...

• **Direction 2 :**

Développer l'innovation et la recherche... ["PARLER"]

• **Direction 3 :**

Accompagner le travail des enseignants :

- Créer des événements (exemples : "Un livre pour l'été" - "Dictionnaire numérique des écoliers") permettant à la fois une visibilité médiatique favo-

nable et une exploitation pédagogique par les enseignants ;

- Développer des actions partenariales centrées sur la lecture et l'écriture dans les écoles et les collèges...

Un partenariat avec l'association "lire et faire lire" est fortement encouragé par le ministère et en cours dans notre académie.

### II – Prendre en charge les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme

La prise en charge des personnes en situation d'illettrisme est complémentaire de la prévention. Elle en est même dans une large mesure son prolongement puisqu'on peut penser que les jeunes qui sont encore dans le système scolaire ne peuvent être classés dans la catégorie des illettrés. Dans ce cadre les actions s'organisent autour de trois objectifs :

• **Objectif 1 :**

Mieux connaître et mieux faire connaître le phénomène. Cet objectif est aussi le premier objectif

des assises qui sont à la fois une opération de communication et de mobilisation des acteurs. Selon la commande du ministre ces assises sont à organiser "en lien avec l'ANICI"

• **Objectif 2 :**

Prendre en charge des adultes en situation d'illettrisme. Il s'agit notamment de :

- Promouvoir les dispositifs financés portant sur l'acquisition et le maintien des compétences clés...
- Développer, pour les publics

adultes prioritaires, des outils pédagogiques et méthodologiques s'appuyant sur le socle commun de connaissances, le cadre européen de référence et le référentiel ANICI.

• **Objectif 3 :**

Conforter le rôle de la formation professionnelle. Il s'agit notamment de garantir la prise en charge systématique (au moins l'élaboration d'un diagnostic "sérieux") des jeunes repérés lors des JAPD.

### III – Organiser des assises académiques pour mettre en œuvre son plan académique

Garantir à tous l'accès à la maîtrise des savoirs de base dans la formation tout au long de la vie nécessite de réussir une montée en compétence de tous les acteurs. Cela requiert la mise en œuvre d'une politique régionale et territoriale, coordonnée et cohérente, pour analyser les situations, produire des modalités innovantes de prises en charge, évaluer les effets de son action pour la poursuivre et la rediriger. C'est pourquoi les assises auront pour objectifs de :

- Mieux identifier le phénomène et de mieux le faire connaître ;
- Se donner les moyens d'informer les apprenants, les prescripteurs et les responsables d'entreprise sur les dispositifs pouvant être mobilisés ;
- Mobiliser les cadres pour contribuer à la réflexion et à l'action ;
- Renforcer la formation sur ses divers aspects ;
- Développer les actions partenariales.



Assises Académiques pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme - 2 décembre 2010



Sandrine Michalon-Faure, sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse et André Siganos, recteur de l'académie de la Martinique

**Les Assises Académiques pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme se sont déroulées le jeudi 2 décembre 2010 en Martinique.**

## Etat des lieux de l'illettrisme en Martinique

L'enquête *Information Vie Quotidienne* récemment conduite au niveau national en 2004 puis en Martinique en 2006-2007, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, peut fournir des informations utiles à la mesure du phénomène.

L'illettrisme se définit comme la "Situation d'une personne qui ne peut comprendre seule une information disponible sous une forme écrite, après avoir été scolarisée au moins cinq années".

Une autre définition est la suivante : " L'illettrisme, c'est l'absence de maîtrise de base de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences indispensables pour être autonome dans les situations simples de la vie courante ".

On estime à 14% de la population en difficulté grave ou forte à l'écrit en Martinique (enquête Information et Vie Quotidienne de l'Insee).

**L'illettrisme touche toutes les couches de la population.** Pour les personnes ayant appris à lire en français, ce taux est compris entre 7 et 10%. Les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes : entre 11 et 16% contre 7 à 12% pour les femmes.

Enfin, les personnes les plus âgées sont plus souvent concernées que les jeunes :

- 13 à 20% pour les 50-65 ans
- contre 3-8% pour les moins de 30 ans.

L'enquête IVQ (Information, vie quotidienne) de l'Insee Martinique (2006-2007) couvre d'autres domaines que celui de la lecture,

comme la production écrite, la compréhension orale et le calcul. Elle montre que les personnes qui rencontrent des difficultés de lecture ne sont pas tout à fait les mêmes que celles ayant des problèmes de compréhension orale ou des difficultés en calcul. Il existe des difficultés spécifiques au domaine de l'écrit.

Elle révèle aussi que la Martinique se caractérise par une forte proportion de personnes non diplômées, même si désormais le retard éducatif se comble. Selon cette enquête, le phénomène d'illettrisme concerne d'abord :

- les plus âgés,
- les demandeurs d'emploi (notamment de longue durée)
- ainsi qu'une partie importante des habitants du Nord de la Martinique.

Les difficultés pointées par l'enquête INSEE sont les suivantes :

- Des difficultés en calcul pour 1 personne sur 5
- Des difficultés à l'écrit qui vont souvent de pair avec des difficultés en calcul
- Des performances médiocres en compréhension orale pour 20 % des Martiniquais
- Des difficultés à l'écrit souvent associées à des difficultés en compréhension orale

Les difficultés à l'écrit sont vécues dès l'école primaire. Des redoublements multiples en sont le signe précurseur.

L'impact des conditions de vie est important : en effet, si l'usage du créole n'est pas repéré comme un handicap, le fait d'avoir connu une situation familiale difficile dans son enfance en est un : difficultés matérielles, famille

très nombreuse concentrée dans un petit logement, etc... Le niveau d'études des parents apparaît lui aussi comme un facteur déterminant (par exemple, ils peuvent influencer sur les habitudes de lecture).

Ces difficultés connues dans l'enfance impactent par la suite la vie professionnelle de l'adulte : par exemple, plus du quart des adultes en difficulté avec l'écrit, en Martinique, ont de faibles revenus, sachant qu'une personne dans l'emploi sur 10 se trouve en situation d'illettrisme.

C'est une spirale de précarité qui frappe ces individus, de génération en génération.

La lutte contre les situations d'illettrisme constitue donc un enjeu important dans la construction de parcours vers la qualification et l'emploi durable des Martiniquais, d'autant que, sujet encore tabou, l'illettrisme n'est pas sans conséquence dans le milieu professionnel.

En effet, les individus ressentent des difficultés pour lire des consignes, refusent de partir en formation pour ne pas dévoiler leur situation, rencontrent des difficultés de communication (lecture, rédaction...) et dans certains métiers:

- Bâtiment et des Travaux Publics,
- Agriculture
- Service à la personne

Pour ne citer que ceux-là, ainsi que dans tous les secteurs employant une main d'œuvre peu qualifiée où la compréhension de consignes écrites reste nécessaire, ils :

- rencontrent des difficultés d'évolution professionnelle et sociale liées à leur situation face à l'écrit
- s'exposent à des risques professionnels par l'absence de compréhension des consignes (consignes de sécurité, consignes

d'épandage ou encore posologie médicamenteuses).

**Ces enquêtes, menées par l'INSEE sont, élaborées sur un échantillon de la population, font apparaître des tendances. Cependant, elles ne constituent pas le reflet exact de la réalité.**

**En matière de repérage, nous disposons toutefois de statistiques. Celles-ci mettent à jour une situation critique qui nécessite une intervention rapide et efficace tout autant en matière de prévention que de lutte contre l'illettrisme.**

## Quelques chiffres clés régionaux

### Qui est concerné ?

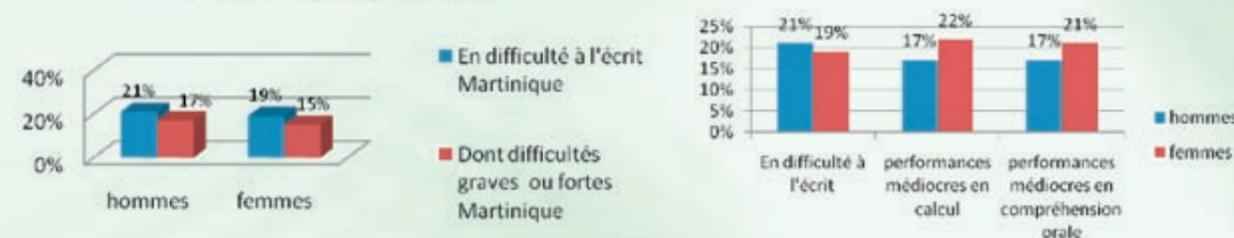
L'enquête IVQ de l'INSEE parue en 2007 nous apporte quelques réponses.

14% des martiniquais sont concernés soit environ 40.000 personnes en 2006

Une estimation de même grandeur sur la population actuelle (2009), soit 402.000 personnes amènerait à considérer que **56 280 personnes sont concernées par le phénomène.**

### Illettrisme : Hommes ou femmes ?

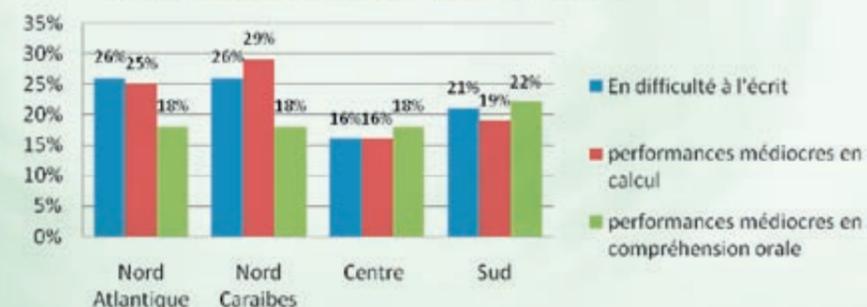
#### Difficultés à l'écrit



Quatre personnes sur cinq lisent et écrivent sans gêne particulière. Les femmes ont de meilleurs résultats à l'écrit que les hommes alors que ceux-ci réussissent mieux en calcul et en compréhension orale.

### Illettrisme et territoires

#### Difficultés rencontrées par zone géographique



Les habitants du nord de la Martinique sont plus souvent en difficulté que les autres.

Les habitants du Nord sont plus souvent en difficulté que les autres :

- 21 % des habitants du Nord-Atlantique
- 18 % des habitants du Nord-Caraïbes
- Contre
- 13% des habitants du Centre
- 16 % des habitants du Sud

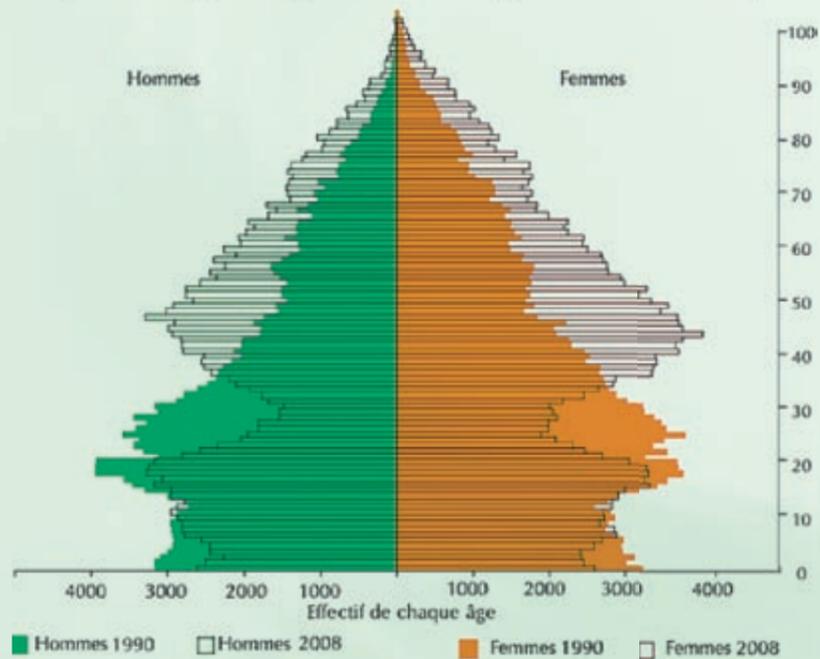
**L'éloignement et la ruralité agissent comme des facteurs aggravants.**

..... Démographie : année 2009 - Martinique (Source Insee)  
Evolution démographique

Au 1er janvier 2008 : 28,3 % de la population a moins de 20 ans / 19 % a 60 ans ou plus.  
Au 1er janvier 2009 : la population de la Martinique est estimée à 402 000 habitants.

Les décès sont stables en 2009 et l'écart d'espérance entre les deux sexes est de six ans.

Une population vieillissante  
Pyramides des âges au 1er janvier 1990 et au 1er janvier 2008 de la Martinique



Source : Insee, estimations de population

Au 1er janvier 2009, 402 000 personnes résident en Martinique, soit 2 500 personnes de plus en un an.

Entre 1999 et aujourd'hui, la population martiniquaise a augmenté de 21 000 personnes soit une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 0,5 % par an. Ce rythme de croissance démographique est inférieur à la moyenne nationale (0,7 % par an) mais équivalent à celui de la Guadeloupe.

La croissance de la population est portée par le solde naturel alors que dans le même temps le solde apparent des entrées - sorties est négatif.

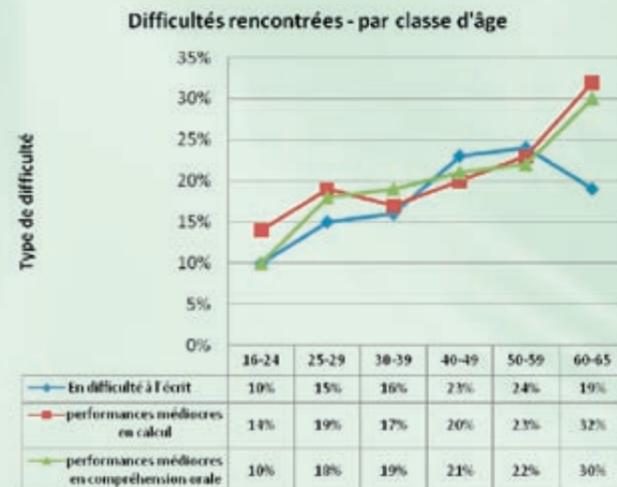
Le vieillissement de la population se poursuit. L'âge moyen des Martiniquais est de 37,8 années. C'est le département d'outre-mer le plus âgé de ce point de vue.

..... Illettrisme et âge

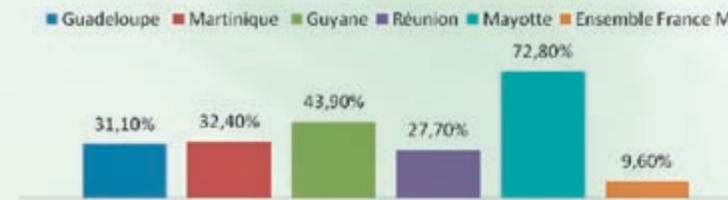
Les jeunes sont proportionnellement moins en difficulté que les personnes âgées.

L'écart constaté entre ces deux générations peut s'expliquer par la généralisation et l'allongement de la scolarité.

Les personnes les plus en difficulté ont plus de 40 ans. La population étant vieillissante, le fort pourcentage de personnes âgées démultiplie le nombre de personnes concernées.



Résultats tests JAPD 2009  
Jeunes en difficulté de lecture



En 2009, les chiffres de la JAPD Outre mer sont publiés pour la 1ère fois.

..... Illettrisme et emploi

Emploi salarié au 31 décembre 2008- INSEE			
Effectifs au lieu de travail (millier)	dont primaire (%)	dont secondaire (%)	dont tertiaire (%)
126,5	3,3	13,6	83,1



Le nombre de chômeurs en difficulté est très important :  
Chômeurs en difficulté : 32%  
Saliés en difficulté : 15%  
Saliés en situation d'illettrisme : 10%

Selon l'INSEE, parmi les personnes dans l'emploi, 15% sont en situation d'illettrisme. Si l'on applique ce pourcentage aux effectifs salariés, on obtient 18 975 personnes.

Le repérage de ces personnes reste difficile à réaliser car elles mettent en place différentes stratégies de contournement, craignant d'être stigmatisées et mises à l'écart. Pourtant, elles ont réussi à construire des compétences sans avoir recours à l'écrit. C'est sur ce patrimoine de compétences qu'il faut s'appuyer pour leur redonner confiance et qu'elles osent prendre le risque de renouer avec les apprentissages.

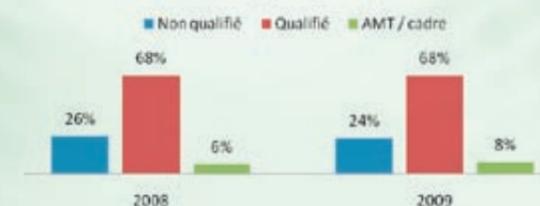
La lutte contre l'illettrisme doit donc s'inscrire dans le monde du travail, dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. La contextualisation des actions d'acquisition des savoirs de base avec l'activité professionnelle des bénéficiaires sera un facteur de facilitation des apprentissages.

Plus encore que les salariés, les demandeurs d'emploi doivent pouvoir bénéficier du même type d'actions.

Si l'on considère que 32% d'entre eux sont en difficulté, sur la base de 39 800 demandeurs d'emploi, le besoin en accompagnement approche 12 736 personnes.

L'offre de place en formation Accès aux Compétences Clé s'est établie à 430 places en 2009.

Demande d'emploi par qualification



Selon l'INSEE, pour toutes ces personnes, les difficultés connues dans l'enfance impactent par la suite la vie professionnelle de l'adulte, par exemple,

plus du quart des adultes en difficulté avec l'écrit, en Martinique, ont de faibles revenus, sachant qu'une personne dans l'emploi sur 10 se trouve en situation d'illettrisme. L'illettrisme est donc un facteur de paupérisation. (La paupérisation est l'appauvrissement continu d'un individu ou d'un groupe d'individus, et parfois d'un type de population, par exemple, une classe sociale comparativement à la société dans son ensemble).

# Offres de formation

## Dispositif " Accès aux compétences clés "

L'accès aux "compétences clés" intervient en remplacement des dispositifs de lutte contre l'illettrisme et le soutien aux ateliers de pédagogie personnalisée.

Ce nouveau dispositif s'adresse aux publics de bas niveau de qualification (V, Vbis et VI) ne maîtrisant pas les compétences clés et inscrits dans un projet professionnel ou de maintien dans l'emploi.

### Description des compétences clé

#### 1) Communication en langue française :

- Maîtriser les règles de correspondance entre les phonèmes et les graphèmes
- Dégager l'idée essentielle d'un texte
- Traiter les informations contenues dans un texte dans plusieurs contextes professionnels
- Evaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours ou d'un récit
- Ecrire un texte lisible spontanément ou sous la dictée
- Rédiger un compte-rendu ou une lettre, à partir de notes prises durant un échange oral
- Résumer un texte
- Rendre compte oralement d'un travail individuel ou collectif
- Reformuler les propos d'autrui et convaincre

#### 2) Communication en langue étrangère :

- S'informer et informer oralement, avec suffisamment de clarté
- Traiter les informations contenues dans un texte dans plusieurs contextes professionnels
- Rédiger un compte-rendu ou une lettre

#### 3) Raisonnement et sciences :

- Comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser des nombres décimaux, des fractions et des pourcentages
- Utiliser des tableaux, utiliser la règle de trois
- Repérer quand une situation professionnelle se prête à un traitement mathématique puis raisonner avec rigueur, c'est-à-dire :
- Analyser cette situation en posant les données puis en émettant des hypothèses
- Distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver
- Démontrer et calculer
- Contrôler la vraisemblance d'un résultat en déterminant rapidement un ordre de grandeur
- Identifier, expliquer, rectifier une erreur
- Lire une carte, un plan ou un schéma
- Mesurer et tracer, maîtriser les notions de parallèle, perpendiculaire, longueur, largeur et surface
- Maîtriser la conversion des unités de mesure
- Maîtriser les compétences de base en sciences et technologies correspondant à son projet professionnel, ce qui implique de :
- Comprendre qu'à une mesure est associée une incertitude
- Comprendre qu'un effet peut avoir plusieurs causes agissant simultanément
- Distinguer le prouvé, le probable et l'incertain ; la prédiction et la prévision
- Respecter les règles élémentaires de sécurité dans les domaines des sciences et des technologies

#### 4) Bureautique et internet :

- Créer, ouvrir, fermer, supprimer, restaurer, copier, coller, renommer et déplacer un fichier ou un dossier sur un disque dur, un lecteur réseau ou un support externe. Copier et coller des données, annuler et rétablir une action. Respecter les principes juridiques et éthiques destinés à protéger les libertés individuelles.
- Classer ses mails. Enregistrer les pièces jointes, les modifier puis les adresser à un ou plusieurs destinataires
- Utiliser un moteur de recherche sur internet, évaluer la fiabilité et la pertinence des informations disponibles.
- Lancer une recherche de fichiers et de dossiers sur le disque dur. Utiliser un agenda partagé
- Rédiger, corriger à l'aide du correcteur orthographique et mettre en forme un CV avec photographie et une lettre
- Produire un document comportant des notes de bas de page, une table des matières, des tableaux et des liens
- Produire une feuille de calcul comportant des textes, des nombres et des formules (notamment les fonctions somme et moyenne) afin de répondre aux besoins de la vie professionnelle
- Compléter sa démonstration orale par la projection d'un diaporama

### 5) Aptitude à développer ses connaissances et compétences :

- Choisir un parcours de formation
- Organiser soi-même son apprentissage, y compris par une gestion efficace du temps
- Trouver l'information utile, consulter spontanément un dictionnaire ou tout autre outil nécessaire
- Solliciter et utiliser des conseils pour assimiler de nouvelles connaissances et compétences
- Travailler en équipe dans le cadre du processus d'apprentissage

DURÉE DE LA FORMATION de 40 à 200 heures - renouvelable

Une offre de formation de proximité en lien avec les besoins de chaque zone d'emploi

Offre de formation et partenariat par zone géographique						
Centre Fort de France Schoelcher	Centre Lamentin Saint Joseph	Centre Atlantique	Nord Atlantique	Nord Caraïbe	Sud	Sud Caraïbe
FOL Site : Fort-de-France Didier	FOL Site : Lamentin	GRETA Nord Site : Trinité	CFPPA Gros-Morne Site : Lorrain	INFODEC Site : St Pierre	CFA Agricole Site : François	CFA Métiers Site : Rivière Salée
Prescripteurs : POLE EMPLOI, CAP EMPLOI...						
PLIE Centre MILCEM		PLIE de la CCNM MIL CABESTERRE		PLIE CCNM MIL Nord Caraïbe	PLIE CAESM MIL Espace Sud MDE	

CFPPA du GROS-MORNE  
Quartier La Fraîcheur  
97213 GROS-MORNE  
Tél. : 05 96 67 53 31 - Fax : 05 96 67 54 30  
Mail : cfppa.gros-morne@educagri.fr

Directeur : Monsieur Yann SOREL  
Contact : Madame Gabrielle ROSINE  
Tél. : 05 96 67 53 31  
Mail : gabrielle.rosine@educagri.fr

F.O.L APP LAMENTIN  
22, rue des Grenadiers - Place d'Armes  
97232 LAMENTIN  
Tél. : 05 96 57 98 40 - Fax : 05 96 57 51 37  
Mail : fol.lamentin@wanadoo.fr

Directeur : Monsieur Simon MORIN  
Contact : Madame Pamela MORIN  
Tél. : 05 96 57 98 40

INFODEC APP  
B.P. 14 - Rue Victor Hugo  
97250 SAINT - PIERRE  
Tél. : 05 96 78 30 61 - Fax : 05 96 78 32 23  
Mail : appnorca2@wanadoo.fr

Directrice : Madame Viviane URSULET  
Contact : Madame Juliane GOBALSAMY  
Tél. : 05 96 78 30 61

GRETA NORD Atlantique APP  
Centre Pédagogique Altimédia  
85, rue Joseph Lagrosillière - 97220 TRINITE  
Tél. : 05 96 58 15 94 - Fax : 05 96 53 86 90  
Mail : app.trinite@hotmail.com

Directrice : Madame Evelyne MARC  
Contact : Madame Marie-Yvonne BEAUSOLEIL-LEGRETARD  
Tél. : 05 96 58 15 94  
Mail : app.trinite@hotmail.com

CFA Agricole du François APP  
Quartier Chopotte - 97240 FRANCOIS  
Tél. : 05 96 54 51 31 - Fax : 05 96 54 22 24  
Mail : app.cfa.martinique@educagri.fr

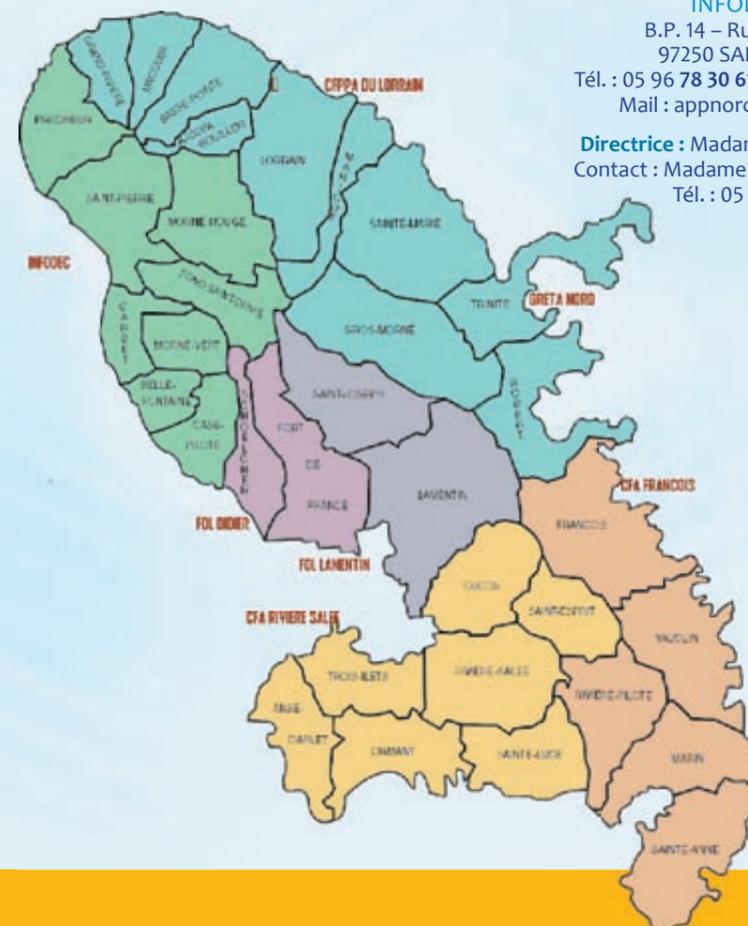
Directeur : Monsieur MONFORT  
Madame Myriam LEFAUCHEUR  
Tél. : 05 96 54 51 31  
Mail : myriam.lefaucheur@educagri.fr

F.O.L APP Fort-de-France  
1,8 Km Route de Didier  
76, rue du Professeur Raymond Garcin  
97200 FORT-DE-France  
Tél. : 05 96 64 00 17 - Fax : 05 96 64 68 73  
Mail : fol.didier@wanadoo.fr

Directeur : Monsieur Simon MORIN  
Contact : Madame GUYLAINE FARADE  
Tél. : 05 96 64 00 17

C.M.A. Chambre de Métiers APP SUD  
Centre de Formation des Apprentis sis,  
Quartier Laugier - 97215 RIVIERE SALEE  
Tél. : 05 96 68 09 14 - Fax : 05 96 68 16 21  
Mail : app.cfamam@wanadoo.fr

Président : Monsieur Hervé LAUREOTE  
Contact : Madame BOISNOIR Stéphanie  
Tél. : 05 96 68 09 14



# Actions de professionnalisation

Véritable outil de professionnalisation des acteurs, le programme d'actions proposé contribue au plan régional à renforcer les compétences des acteurs de la formation et à favoriser l'émergence d'une culture commune.

## Accompagner la mise en place de la compétence clé "apprendre à apprendre"

**OBJECTIFS** • Permettre aux acteurs de la formation d'accompagner la compétence clé "Apprendre à apprendre" à partir d'une méthode d'approche globale et d'outils de mise en œuvre (référentiel, positionnement, diagnostic, suivi, animation, portefeuille de compétences)

**CONTENU**

- Echange sur l'expérience et les attentes des participants
- Présentation des 3 journées
- Le cadre européen des compétences clés (origine, intérêt et applications)
- La compétence clé "apprendre à apprendre" (richesse, souplesse, exploration)
- Présentation de la démarche 2A2 pour l'accès à l'autonomie dans une approche globale d'apprendre à apprendre
- Un référentiel opérationnel pour "apprendre à apprendre" (présentation et appropriation)
- Le positionnement des apprenants (présentation et appropriation, conditions d'utilisation)
- Prise en main des outils et des ressources (modes et stratégies d'apprentissage outils d'individualisation, techniques d'animation, cartes heuristiques, le portefeuille de compétences...)
- Retours d'expérience
- Elaboration d'un plan d'action personnel
- Synthèse
- Evaluation

**PUBLIC** Acteurs de la lutte contre l'illettrisme  
**DATES** 15, 16 et 17 décembre 2010  
**LIEU** CISM - L'Etang Z'abricot - rue Ernest Hemingway - 97 200 FORT-DE-FRANCE

## Obligations administratives et comptables des dispensateurs de formation

**OBJECTIFS** Comprendre en quoi les obligations résultant de l'activité des dispensateurs de formation génèrent des contraintes sur l'administration et le management de la structure.

**PROGRAMME** Dans le cadre de cette action, les points suivants seront abordés :

- Obligations des dispensateurs de formation après la réforme du 24/11/2009 :
  - Déclaration d'activité
  - Réglementation
  - Accueil des stagiaires
  - Suivi et facturation
  - Vente d'une action de formation
  - Contrôle financier
- Eléments de comptabilité à l'usage des managers :
  - Les flux de l'entreprise et leur traduction comptable
  - Les opérations de fin d'exercice et leur impact
  - Le compte de résultat, le bilan, l'annexe

**PUBLIC** Créateurs du secteur d'activité, personnel administratif, responsables de structure  
**DATES** 13 décembre 2010  
**LIEU** AGEFMA

# Évolutions réglementaires

## L'ANLCI auditionnée par le Conseil d'Orientation pour l'Emploi en séance plénière du mardi 21 septembre 2010

### Thématique : Comment lutter contre l'illettrisme des adultes ?

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'Orientation pour l'Emploi est une instance nouvelle d'expertise et de concertation sur l'ensemble des questions de l'emploi.

Le Conseil a été créé par un décret du 7 avril 2005 et installé par le Premier ministre le 6 octobre 2005. C'est une structure pluraliste et permanente, qui est composée de cinquante et un membres : il rassemble, outre sa Présidente et son vice-Président, des représentants des partenaires sociaux, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, les directeurs des administrations et organismes publics concernés, des experts des questions du travail et de l'emploi.

Ses missions sont larges, puisqu'il s'agit, notamment :

- de formuler un diagnostic sur les causes du chômage, et d'établir un bilan du fonctionnement du marché du travail et des perspectives pour l'emploi à moyen et long terme ;
- d'évaluer les dispositifs existants d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation ;
- de formuler des propositions susceptibles de lever les obstacles de toute nature à la création d'emplois et d'améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Le Conseil peut, en outre, être saisi de toute question par le Premier ministre et les ministres chargés du travail et de l'économie.

Ses rapports et ses recommandations sont communiqués au Parlement et rendus publics.

Au cours de cette séance plénière consacrée au thème de l'illettrisme, le Conseil a entendu Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et Bernard Hugonnier, directeur adjoint pour l'éducation à l'OCDE.

En effet, dans son rapport sur les trajectoires et mobilités professionnelles rendu public en juillet 2009, le Conseil avait souhaité attirer l'attention des pouvoirs publics sur les personnes ne disposant d'aucune qualification, voire en situation d'illettrisme. Ces personnes peinent à trouver un emploi. Lorsque qu'elles parviennent à intégrer le marché du travail, elles demeurent particulièrement vulnérables en cas de licenciement.

Le Conseil souhaitait faire un point sur la situation actuelle :

- Combien de personnes sont concernées, en emploi, au chômage et par quel type de difficulté ?
- Comment ces questions sont-elles traitées par les entreprises, les branches et par le service public de l'emploi ?
- Faut-il développer de nouvelles actions pour renforcer la lutte contre l'illettrisme ?

En savoir plus : <http://www.coe.gouv.fr/>

## Adoption du rapport " Illettrisme et emploi "

Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, " a voulu tirer la sonnette d'alarme et donner le top départ d'une mobilisation de grande ampleur de tous les acteurs du marché du travail, en faisant des propositions aussi ambitieuses que concrètes ", souligne Marie-Claire CARRERE-GEE, Présidente du COE, qui a adopté le 30 novembre 2010 un rapport intitulé "Illettrisme et emploi", au terme de travaux qui ont débuté en septembre.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de saisir le Premier ministre de sa demande que la lutte contre l'illettrisme soit retenue comme "Grande cause nationale".

Le COE considère que c'est bien à l'école que doivent naturellement être acquises les compétences fondamentales. Compte tenu de l'importance et des enjeux de l'illettrisme sur le marché du travail, il formule dans le champ qui est le sien - l'emploi - un ensemble de propositions qui concerne les adultes en emploi et les demandeurs d'emploi, ainsi que les jeunes en insertion professionnelle.

### Des propositions ambitieuses et concrètes

Appelant de ses vœux une véritable politique nationale de lutte contre l'illettrisme qui mobilise tous les acteurs susceptibles d'intervenir et qui dispose de moyens en conséquence, le Conseil formule un ensemble de propositions pour construire et mettre en œuvre cette politique nationale.

Ces mesures s'articulent autour de cinq grands axes :

1. Faire de la lutte contre l'illettrisme une grande cause nationale et organiser la mobilisation.
2. Mieux lutter contre les situations d'illettrisme dans la phase qui précède l'insertion professionnelle.
3. Se donner les moyens d'une détection systématique des situations d'illettrisme dès l'inscription des demandeurs d'emploi à Pôle emploi et faire en sorte que cette détection débouche systématiquement sur une formation aux compétences fondamentales.
4. Améliorer la lutte contre l'illettrisme dans l'entreprise, dans des conditions non stigmatisantes.
5. S'assurer de la qualité des formations.

# Métiers et filières

## Agent de Médiation Information Services

Sur un territoire donné (quartier, ligne de bus...), il sécurise par sa présence active et intervient par la médiation entre les personnes.

Il contribue à créer une ambiance facilitant les relations et il assure ainsi un climat de sécurité. Il entretient aussi des relations avec d'autres professionnels et participe à des actions communes (réunion d'information, fête de quartier...).

Son activité se déroule dans les lieux publics. Il travaille, le plus souvent en binôme et en déplacement, au contact direct des usagers ou clients, sous l'autorité d'un responsable avec lequel il est en relation permanente.

Ses horaires sont variables d'un organisme à l'autre, pour partie le soir ou le week-end.

### Pré-requis

Niveau de français et mathématiques d'une classe de 3ème. Permis B indispensable pour l'exercice de l'emploi. Capacité à travailler dans des postures parfois inconfortables (sous ou sur le moteur, sous le tableau de bord), capacité à supporter la salissure et les gaz d'échappement.

### Validation

Titre professionnel de niveau 5.

## Programme

La formation se compose de 3 modules qualifiants qui comprennent chacun une période en Entreprise :

### Module Découverte de la formation (70 heures)

#### Module 1

- Faire de la médiation préventive par une présence vigilante et active (350 heures dont 225 en entreprise) :
  - Discerner, dans une situation observée, les signes révélateurs de dysfonctionnements techniques et/ou relationnels, de besoins ou d'attentes de personnes
  - Initier des contacts avec les personnes présentes
  - Créer et entretenir au quotidien un climat positif par son comportement, sa disponibilité et ses contacts
  - Présenter ses missions, celles de sa structure et les services qu'elle propose
  - Donner des informations concernant son territoire d'intervention (services administratifs, transports, règles de la vie en société...)
  - Renseigner une fiche de compte rendu d'observation.

#### Module 2

- Réguler par la médiation des situations de dysfonctionnement (280 heures dont 160 en entreprise) :
  - Articuler son action avec celle de son coéquipier
  - Désamorcer et calmer les situations de dysfonctionnement par la gestuelle, le comportement, la parole
  - Argumenter avec un esprit de médiation dans une situation de dysfonctionnement
  - Adresser un message clair et convaincant à un groupe de personnes
  - Assurer la sécurité des personnes, sa propre sécurité et celle de l'équipe en attendant l'intervention du service compétent
  - Passer le relais, si nécessaire, au moment opportun.

#### Module 3

- Participer à des manifestations ou actions ponctuelles pour promouvoir la médiation sociale (140 heures dont 70 en entreprise) :
  - Identifier son objectif et son rôle dans une manifestation ou une action ponctuelle
  - S'intégrer dans un travail collectif partenarial
  - Rendre compte oralement de son activité et de ses résultats.

### CONTACTS

AFPA Martinique  
6, avenue des Arawaks - 97200 Fort-de-France - Tél. : 05 96 75 03 41